

Camping municipal

Le Soleil

La Rochelle ★★



Le camping du soleil est implanté au cœur de la ville, près du port de plaisance des Minimes. Il est classé en catégorie★★.

Le camping vous accueille dans un cadre agréable et dispose de tous les aménagements et commodités pour que vous puissiez profiter pleinement de votre séjour. Accessible aux personnes en situation de handicap, il dispose de nombreux emplacements où vous pourrez y installer tente, caravane ou camping-car. Le camping ne propose pas de locations de bungalows.

Vous avez la possibilité de réserver par écrit en vous référant aux indications de la page « Réservation ». Les animaux sont acceptés sous réserve qu'ils soient vaccinés et tatoués. Les pièces justificatives vous seront demandées à votre arrivée. Ils sont soumis aux règles intérieures du camping (se renseigner à l'accueil).

Toute l'équipe vous souhaite la bienvenue à La Rochelle !

larochelle.fr

**LA
ROCHELLE**

TARIFS 2022

Du 25 mai au 3 octobre

From 25 may to 3 october

Forfait pour 1 personne :

- Tente (avec véhicule gratuit) : **10,98 €**
- Camping-cars / caravanes (avec véhicule gratuit et électricité) : **15,88 €**
- Tente+Vélo (pas de véhicule, 2 nuits maximum) : **6,38 €**

Suppléments par personne :

- Campeur : **5,28 €**
- Enfant (-18 ans) : **4 €**

Autres suppléments :

- Caravanes à deux essieux : **5,60 €**
- Animaux : **3,40 €**
- Taxe de séjour (par nuit et par personne de + de 18 ans) : **0,22 €**
Tourist tax (per night and per person + 18 years old)

les voitures et camions aménagés, non homologués par la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE), ne sont pas acceptés sur le camping.

Configuration des emplacements :

Configuration du sol :

- caravanes et camping-cars : grave concassée et gazon.
- tentes : gazon.

Ombrage pour campeurs : végétation basse fournie et grands arbres.

Services dans le camping :

- barbecues ;
- boulanger (vente par commerce itinérant) ;
- pas de magasins alimentaires à l'intérieur du camping.

À proximité :

- centre-ville : **1 km** ;
- plage : **1,1 km (vélo) / 2 km (auto)** ;
- bord de mer : **200 m** ;
- tennis municipaux : **600 m** ;
- desserte par autobus.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Forfait :

- sont inclus au maximum dans ce tarif :
- 1 tente ou caravane 1 essieu ou 1 camping-car + 1 personne + enlèvement des déchets (véhicule de tourisme gratuit).
 - Paiement anticipé pour 2 nuitées, puis à la semaine pour séjour de + de 3 nuits.

Réservation

- 1 mois maximum.
- Frais de réservation correspondant au montant de la 1^{ère} nuitée.
- Chèque à l'ordre de « Régie du Camping Le Soleil » à joindre à la demande écrite de réservation (après appel téléphonique préalable au camping pour s'assurer des disponibilités).

Les 2 documents sont à adresser au :

**« Camping Le Soleil »
Avenue Michel Crépeau
17000 La Rochelle**

La réservation n'est effective qu'à réception de la confirmation écrite reçue à votre domicile. Paiement par Eurochèque ou chèque en euros.

FURTHER INFORMATION

Fixed price :

- maximized including :
- 1 tent or caravan 1 axle tree or 1 camping-car + 1 person (car free) pick up garbage.
 - At the arrival, payment for 2 nights then weekly payment.

Reservation

- Maximum 1 month.
- Reservation coast : price of your first night.
- Payment by Eurocheque or cheque in euros. Please, write it for the « Régie du Camping Le Soleil » and send it together with the written request to :

**« Camping Le Soleil »
Avenue Michel Crépeau
17000 La Rochelle**

It may be advisable to contact the camp site beforehand by phone in order to be sure of the availability.

Vue de Vieux-Port de La Rochelle



RÉSERVATION

Conditions :

La réservation est ouverte, pour l'année en cours, à partir du 17 janvier.

• **Hors saison** : par courrier à l'adresse de l'aire de camping-cars de Port-Neuf, Bd Astride Rondeau (17000 La Rochelle)

• **En saison** : à compter de l'ouverture du camping (25 mai) aux heures d'ouverture du bureau (*voir renseignements*).

Elle est possible par nuitée (la nuitée va de midi à midi du jour suivant) dans la limite d'un mois de séjour et dans la mesure des places disponibles.

Renseignements :

Les renseignements peuvent être préalablement obtenus par appel téléphonique.

Du 17/01 au 30/04, les lundis de 14h à 16h : 05 46 43 81 20

À compter du 25 mai : 05 46 44 42 53

Permanence camping « Le Soleil » :

- mai, juin et septembre 9h-12h30 / 16h-20h30
- juillet-août 9h-21h15

Modalités :

La réservation doit ensuite être demandée par écrit dans les 5 jours précédant la date d'arrivée et doit préciser clairement :

- les dates d'arrivée et de départ des campeurs,
- le type d'emplacement (caravane ou tente) avec son emprise au sol en m² ;
- le nombre de personne(s) ;
- vos nom, adresse et n° de téléphone sur le courrier (et non sur l'enveloppe).

Une somme représentant la 1^{ère} nuitée de votre séjour (*voir Tarifs*) est, par ailleurs, demandée comme frais de réservation ; le paiement, sous quelque forme que ce soit, doit **obligatoirement** être rédigé en euros et joint à la lettre.

L'ensemble est alors transmis à l'adresse du camping, selon la saison d'ouverture.

Les dossiers seront instruits selon l'ordre d'arrivée des correspondances et une confirmation vous sera adressée par la Ville : elle sera réclamée à votre arrivée au bureau d'accueil du camping.

Les frais de réservation correspondant à des arrhes, **sont déductibles du montant du séjour**. Ils restent acquis pour la Ville, même si le séjour ou la réservation se trouve annulé(e) par le demandeur.

Maintien à disposition /

Annulation d'emplacement :

Quel que soit le motif d'annulation invoqué, il est demandé de prévenir aussitôt par téléphone le régisseur du camping municipal de ce désistement et, ensuite, par courrier, à l'adresse du camp.

L'emplacement est conservé à disposition du client pendant les 24 premières heures de la réservation. Passé ce délai, la réservation est considérée comme caduque et l'emplacement rendu à nouveau disponible.

Le fait de bénéficier d'un emplacement réservé ne donne aucune priorité sur les autres usagers dans l'utilisation des installations du camping (douches, sanitaires, évier, salles...).

L'obligation est faite au demandeur de respecter les dates et heures limites de départ.

Les chèques-vacances sont acceptés.